



Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/06/2019

Dossier complet le :

10 07 2019

N° d'enregistrement :

2019-ARA-KKP-2051

### 1. Intitulé du projet

Travaux de réhabilitation à fonctionnalités et caractéristiques similaires de la ligne à 63 000 volts BESSÈGES - LES SALELLES

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RTE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Olivia ZAPATA, manager de projet

RCS / SIRET

4 4 4 6 1 9 2 5 8 0 2 4 8 2

Forme juridique Société anonyme à directoire

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension	L'autorité environnementale a souhaité que le projet des travaux de réhabilitation de la ligne à 63 000 volts BESSÈGES - LES SALELLES soit soumis à la demande d'examen au cas par cas.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la réhabilitation de la ligne aérienne à 63 000 volts BESSÈGES - LES SALELLES. Cette ligne Déclarée d'Utilité Publique a été construite en 1958. elle se situe dans les départements de l'Ardèche (12,5 km) et du Gard (4 km).

Les conducteurs datant de cette époque seront remplacés par des câbles de technologie actuelle plus performants, dont un conducteur sera équipé de fibres optiques incorporées. Certains pylônes seront remplacés pour garantir la tenue mécanique de l'ouvrage et régler des proximités géométriques.

Ces travaux ne modifient ni les fonctionnalités, ni les caractéristiques de l'ouvrage qui conserve :

- le même niveau de tension : 63 000 volts,
- le même nombre de câbles : 3 phases et sur certains cantons un câble de garde,
- le même axe à l'exception de deux endroits permettant d'éviter ou de réduire les impacts des travaux sur le milieu forestier,
- le nombre de supports sera identique.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs et des délais fixés par le S3REnR Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, approuvés par les Préfets de région, respectivement le 16 janvier 2016 et le 8 janvier 2015, afin de permettre le raccordement sur le réseau électrique, de nouvelles sources de production d'électricité d'énergie renouvelable.

RTE a notamment pour mission d'accueillir les nouveaux moyens de production en assurant dans les meilleurs délais le développement du réseau amont qui serait nécessaire. En effet, le réseau n'a pas forcément une capacité suffisante et en cas de contraintes, des effacements de production temporaires peuvent s'avérer nécessaires. Pour éviter de telles situations, RTE s'efforce d'anticiper autant que possible les besoins des producteurs d'électricité.

De plus, compte-tenu de son ancienneté, des proximités géométriques et des avaries liées à des épisodes de neige collante, la ligne aérienne à 63 000 volts BESSÈGES - LES SALELLES doit être réhabilitée.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux comprennent :

- le remplacement des câbles conducteurs sur la totalité de la ligne électrique,
- la pose d'un câble de garde sur les portées poste de BESSÈGES au pylône n°4 et des pylônes n°30 à 35,
- le remplacement de 25 supports,
- le renforcement des fondations pour 3 supports,
- la pose de kit pour deux supports,
- la pose de fibres optiques (incorporées dans un des câbles conducteurs).

Les principes directeurs de réhabilitation de la ligne BESSÈGES - LES SALELLES sont :

- l'application de la démarche ERC afin d'éviter ou supprimer les impacts significatifs du projet sur le milieu naturel,
  - le remplacement en lieu et place des pylônes ou à défaut à proximité des supports existants, et dans la mesure du possible, au sein des mêmes parcelles,
  - en milieu agricole ou forestier, le remplacement des supports à silhouette identique avec une emprise au sol, une hauteur et une envergure légèrement plus importante,
  - une meilleure insertion paysagère en atténuant l'effet de la tranchée forestière et du couvert végétal sous la ligne,
  - un conventionnement à l'amiable avec les propriétaires et/ou exploitants concernés,
  - un accueil favorable des travaux par les élus (maires et conseillers départementaux) lors de la phase de concertation amont (10/2018),
  - une utilisation privilégiée des pistes DFCl et chemins déjà existants (très peu d'accès provisoires créés pour ces travaux),
- La mise en service après les travaux est prévue pour fin 2020.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'exploitation de l'ouvrage ne sera pas modifiée. Elle pourra être même simplifiée du fait d'une gestion pluriannuelle de la végétation plus espacée dans le temps.

Une surveillance par hélicoptère ou par drone sera effectuée une fois par an.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Approbation du projet d'ouvrage (APO) : remplacement de plus de 30 % des supports (11 cantons sur les 18 cantons de l'ouvrage) et changement de parcelles pour 2 supports,
- Demande de dérogation d'espèces protégées (flore : destruction en Ardèche),
- Dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000,
- Autorisation de défrichement (une par département).

A noter que 100 % des accords ont été obtenus à l'amiable, donc pas de mise en servitudes à instruire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de l'ouvrage :	16,5 km
Nombre total de pylône :	46
Nombre de pylônes remplacés :	25

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

La ligne aérienne à 63 000 volts BESSÈGES - LES SALELLES, se situe à cheval sur le département de l'Ardèche (région Auvergne-Rhône-Alpes) et du Gard (région Occitanie).

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 04° 08' 95" 40 Lat. 44° 29' 07" 28

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 04° 08' 95" 40 Lat. 44° 29' 07" 28

Point d'arrivée : Long. 04° 10' 97" 19 Lat. 44° 42' 65" 31

Communes traversées :

Du sud au nord, la ligne traverse les communes de :

Bessèges, Peyremale et Bordezac (département du Gard)

et de Malbosc, Les Vans, Chambonas et Les Salelles (département de l'Ardèche).

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 ZNIEFF de type 1 n°910030287 "Crête de Gourret" (pylône n°13) et n°820030148 "Boisements de pin de Salzmann d'Abeau et Fourniel" (pylônes n°15, 16, 17, 19N, 20N et 21) 3 ZNIEFF de type 2 n°910011807 "Bois de Bordezac et de Bessèges" (pylônes n°5 à 13), n°820030147 "Piémont cévenol" (pylônes n°14N à 31N) et n°820002843 "Ensemble fonctionnel formé par l'Ardèche et ses affluents" (pylônes n°40 à 45)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les communes traversées par la ligne électrique à 63 000 volts BESSÈGES - LES SALELLES, à l'exception de la commune de Chambonas, sont classées en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aire d'adhésion du parc national des Cévennes : <ul style="list-style-type: none"> <li>. pylônes n°1N à 13,</li> <li>. communes de Bessèges, Peyremale et Bordezac (département du Gard)</li> </ul> Parc naturel régional des Monts d'Ardèche : <ul style="list-style-type: none"> <li>. pylônes n° 14N à 45N</li> <li>. communes de Malbosc, Les Vans, et Chambonas (département de l'Ardèche)</li> </ul>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux monuments historiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>. l'église de Peyremale (pylônes n°5 et 6N sont dans le périmètre de protection),</li> <li>. l'église Saint-Jacques sur la commune Les Vans (le pylône n°38 est situé dans le périmètre de protection).</li> </ul> Concernant les éléments patrimoniaux à protéger de la commune de Chambonas : <ul style="list-style-type: none"> <li>. le pylône n°43 est situé à proximité d'un site patrimonial remarquable (SPR).</li> </ul>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les pylônes n°45N et 46N sont situés à proximité de la zone humide constituée par le cours d'eau le Chassezac.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plans de Prévention des Risques naturels d'inondation approuvé pour le Chassezac : le 1er août 2005 à Chambonas, le 30 septembre 2004 à Les Salelles, le 1er août 2005 à Les Vans.  PPRn de la Cèze approuvé le 19 octobre 2011 à Bessèges, Bordezac et Peyremale.  Aucun support n'est implanté dans une zone à risque d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site pollué de la base de données Basias est identifié à proximité immédiate de la ligne électrique à 63 000 volts BESSÈGES - LES SALELLES, sur la commune Les Vans.  Il s'agit d'un ancien dépôt de gravats et de matériaux de construction (RHA0700095) situé à proximité du pylône 40.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les communes traversées par la ligne électrique à 63 000 volts BESSÈGES - LES SALELLES, à l'exception des communes de Chambonas et Les Salelles, sont concernées par la zone de répartition des eaux de la Cèze.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC n° FR8201661 "Landes et forêts du bois des Bartres" : pylônes n°14N à 37 sont localisés dans ce site Natura / ZSC n° FR9101364 "Hautes vallées de la Cèze et du Luech" : pylônes n°6N et 7N sont localisés dans ce site Natura/ ZSC n° FR9101366 - "Forêt de pins de Salzmann de Bessèges" : en surplomb sur 200 m entre les pylônes 13 et 14N, aucun pylône localisé dans ce site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude faune/flore a été réalisée afin de déterminer les habitats et les espèces protégées au droit des zones d'intervention sur l'ensemble de l'ouvrage : - forêts de Pins de Salzmann, habitat d'intérêt communautaire prioritaire (présence au niveau des pylônes n°19 et 21), - richesse floristique avec notamment le Ciste de Pouzolz (présence au niveau des pylônes n°5 à 11 et 14 à 36), - présence d'une avifaune (passereaux au niveau des pylônes n°30, 31, 43 à 46) et de reptiles à protéger.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation ont été mises en place (démarche ERC).  Les dossiers d'évaluation d'incidence Natura 2000 seront communiqués à l'administration compétente.  Pour le Ciste de Pouzols, une demande de dérogation portant sur l'interdiction de destruction d'une espèce protégée sera déposée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 pylônes à remplacer sont situés en zone boisée, un défrichage sera nécessaire pour l'implantation des nouveaux supports (environ 1050 m <sup>2</sup> ). Des demandes de défrichage seront déposées. Pour les accès: utilisation privilégiée des pistes DFCl et chemins déjà existants. Pour accéder à certains pylônes des pistes provisoires devront être créées. Un terrassement sera réalisé pour chaque accès provisoire (globalement 1040 ml en milieu forestier, soit environ 3600 m <sup>2</sup> ; à la fin du chantier, remises en état avec un retour à leur vocation initiale forestière).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de feu de forêt : les départements de l'Ardèche et du Gard possèdent un Plan de protection des forêts. Une carte des aléas a été réalisée pour le département du Gard : les pylônes n°1 à 14N sont situés en aléa modéré à très élevé.  Une dérogation à l'interdiction d'emploi du feu sera déposée par département.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation d'engins de chantiers durant la phase de travaux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation d'engins de chantiers durant la phase de travaux

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Tous les déchets seront traités, valorisés et recyclés via les filières agréées.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage traverse L'Espace Naturel Sensible du «Bois d'Abeau et des Bartres et vallée de la Gagnière» sur les communes de Malbosc et les Vans. Les modalités pour les travaux ainsi que celles pour l'entretien de la végétation permettent une gestion de la tranchée forestière favorable à la biodiversité et la conservation de l'habitat du Pin Salzman. L'augmentation des distances au sol permettra une meilleure intégration paysagère de la tranchée forestière. Le contraste chromatique fougères/pins sera moins marqué en saison hivernale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Un diagnostic faune/flore a été réalisé afin d'évaluer les sensibilités écologiques du projet. Il a été effectué du printemps 2017 à janvier 2019 (soit quasiment 2 cycles biologiques annuels).

L'étude faune/flore a permis d'évaluer les impacts prévisibles des travaux et ainsi de proposer des mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation (démarche ERC).

RTE a intégré en amont la dimension environnementale. Avec une approche pluridisciplinaire pour définir les choix techniques et les modes opératoires les moins impactants, RTE a défini par itération son projet technico-environnemental en conséquence.

Pour chaque pylône et portée de l'ouvrage, une fiche présente les recommandations aux entreprises destinées à éviter ou à réduire les impacts des travaux.

Un suivi environnemental sera réalisé et encadré par un écologue.

cf. annexe joint.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réhabilitation portant sur un ouvrage existant est situé dans un milieu principalement forestier, loin de tout secteur habité dense et aura peu d'impact sur l'environnement. Par ailleurs, les principaux impacts du projet seront analysés et pris en compte via des mesures ERC si besoin dans les dossiers réglementaires qui seront réalisés notamment au titre de l'APO et de la demande de dérogation espèces protégées (Flore : Ciste de Pouzolz).

Vu ces éléments et conformément à l'esprit de simplification voulu par la réforme de l'évaluation environnementale initiée par l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016, et compte-tenu des mesures qui sont déjà envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement d'une part, et le respect du S3REnR pour le raccordement des productions d'énergies renouvelables d'autre part, RTE estime que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe au formulaire "cas par cas" précisant : <ul style="list-style-type: none"><li>- la justification du projet,</li><li>- la typologie des travaux envisagés,</li><li>- le détail des travaux envisagés et les contraintes environnementales,</li><li>- les principales mesures et précautions prises durant la phase de travaux,</li><li>- une analyse du contexte environnemental (annexe).</li></ul>

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Lyon

le, 20/06/2019

Signature



Guine ZAPATA